

Opérateur de compétences : pas de décision de la branche professionnelle du Sport

Réunis en Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation ce 25 octobre, les partenaires sociaux se sont quittés sur un constat de désaccord.

Lors de la Commission paritaire de négociation du 25 octobre, le CNEA a affirmé haut et fort son choix en faveur de la désignation d'un OPCA Cohésion sociale pour la branche professionnelle du Sport.

En cela, il rejoint la CFDT et la CGT, qui pèsent plus de deux tiers des salariés de la branche. Seule la FNASS, syndicat des sportifs professionnels, a, au même titre que le CoSMoS, exprimé un choix différent.

Le rapport Marx Bagorski préconise clairement un panorama d'OPCO conçus autour de filières cohérentes, notamment en matière de métiers, de compétences et de besoins en emplois. Dans cette logique, le périmètre Cohésion sociale a vocation à accueillir le champ social, l'insertion et le sport.

Le CNEA adhère pleinement à cette conception qui pointe très exactement les complémentarités d'activités et la participation pleine et entière du sport à la cohésion sociale.

Le paysage sportif vit une profonde mutation dans laquelle la pratique compétitive traditionnelle est de plus en plus souvent remplacée par des activités physiques et sportives s'ouvrant à tous les publics et motivées par les aspects de loisirs, de santé et de bien-être, de lien social ou touristique.

Choisir un autre OPCA, c'est ne pas considérer l'impact sociétal du sport à sa juste valeur. C'est également un coup d'arrêt majeur dans la construction de parcours professionnels en cohérence avec des activités proches, des singularités territoriales et des réalités d'emploi protéiformes.

Choisir l'OPCO de la Cohésion sociale c'est garantir, demain, pour les entreprises des secteurs associatifs, marchands et professionnels et leurs salariés un

meilleur accompagnement dans l'accès à la formation et la construction de parcours professionnels en lien avec des réalités d'emplois de plus en plus transverses, domaines dans lesquels Uniformation, actuel OPCA de la branche, possède déjà une expertise avérée.

« Désigner l'OPCO de la Cohésion sociale, c'est capitaliser sur des pratiques qui portent déjà leurs fruits, notamment dans la proximité que connaissent, au sein de l'OPCA actuel, les branches du Sport, de l'Animation, du Tourisme social et familial et du Golf.

Il s'agit de proposer des formations garantes de parcours professionnels cohérents, complémentaires et pluriels. C'est aussi garantir que nous n'aurons pas d'année blanche dans les départs en formation pour les salariés de nos entreprises. C'est absolument essentiel tant la pertinence de nos interventions, la qualité de nos prestations et la motivation de nos collaborateurs en dépendent ! »

David CLUZEAU, Délégué Général du CNEA

« Conscient de l'absolue nécessité de sécuriser les fonds de la formation professionnelle dans un environnement connu, ayant fait ses preuves depuis de nombreuses années, en particulier vers les TPE-PME, nous soutenons la désignation de l'OPCO préfiguré par le rapport Marx & Bagorski pour le secteur de la Cohésion Sociale, de l'Insertion, et du Sport.

La cohérence des métiers de ce secteur, la proximité des besoins de compétences des branches qui le composent, l'existence de certifications professionnelles proches, la mobilité professionnelle inter branches et la logique de filière professionnelle actuelle, prévaut sur tout autres considérations. La formation de nos collaborateurs dans une dynamique de TPE plus performantes ne peut être jouée à qui perd gagne ; La stabilité et l'unicité de la branche SPORT en dépendent. »

Thierry DOLL, Président France Active